



## 6<sup>ème</sup> Forum Urbain Mondial – Naples

Compte rendu du side-event organisé par CUF-AMGVF  
Mardi 4 septembre 2012 / 12h-13h30

### *« La coopération décentralisée au service du renforcement de la gouvernance urbaine des autorités locales du Sud »*

Dans le cadre de la préparation du 6<sup>ème</sup> Forum Urbain Mondial, organisé par ONU Habitat, les participants étaient invités à faire des propositions de conférences thématiques pour élaborer des recommandations concourant à dessiner « le futur urbain » (thème de cette 6<sup>ème</sup> édition du FUM).

Dans cet esprit, Cités-Unies France et l'Association des Maires de Grandes Villes de France ont souhaité mettre l'accent sur le thème de la coopération décentralisée, en proposant conjointement un « *Side Event* », sur ce thème. ONU Habitat a retenu cette proposition pour l'intégrer dans son programme officiel.

L'objectif du side-event: montrer que la coopération décentralisée dans le domaine de l'urbain est un échelon d'intervention pertinent pour assurer un développement pérenne et endogène des autorités locales du Sud. Le but était également de convaincre les autorités locales des pays n'ayant pas de cadre pour permettre le développement de la coopération décentralisée que ce type de coopération a une réelle plus value.

Intitulé « *La coopération décentralisée au service du renforcement de la gouvernance urbaine des autorités locales du Sud* », cette rencontre a permis de réunir des acteurs du Nord et du Sud afin de mieux cerner les spécificités et les conditions de réussites de ce type de coopérations.

Etaient présents à cette rencontre: Boubacar Bah, président de l'association des Maires du Mali, Henri Bégorre, maire de Maxéville, vice-président de la communauté urbaine du Grand Nancy et président du Partenariat français pour l'eau, Jean-Louis Testud, adjoint au Maire de Suresnes en charge des relations internationales, Wilbrode Beon, maire du Cap Haïtien ainsi que Jean-Marie Tétart, député des Yvelines, vice-président du Conseil général des Yvelines, maire de Houdan, conseiller spécial du président à l'Institut de gestion pour le développement.

Près de 50 personnes étaient présentes dans l'auditoire.

Les différentes interventions des participants ont permis de montrer que la coopération décentralisée se distingue des autres types de coopération à plusieurs titres :

- elle est d'abord **inclusive** car elle englobe tout l'éventail de relations existantes dans ce domaine (jumelage, relations d'amitiés et de partenariat) ;
- elle est ensuite **horizontale** car elle impacte, au-delà des acteurs institutionnels, l'ensemble d'un territoire et de sa population ;
- elle est également **pérenne** par sa vision, par ses effets ainsi que par la dynamique qu'elle entraîne. En renforçant les capacités institutionnelles de ses partenaires, via des transferts de compétences, ce type de coopération s'inscrit sur le long terme, au bénéfice des populations ;

- la coopération de territoire à territoire a aussi la spécificité de constituer **un effet de levier** en rassurant les bailleurs de fonds, lesquels peuvent constater que les projets mis en place fonctionnent ;
- En respectant les valeurs et les limites culturelles des partenaires, la coopération décentralisée comporte **un visage humain** où les relations personnelles jouent un rôle essentiel ;
- Enfin, elle s'adresse à des **segment vitaux** pour les populations : eau, assainissement, gestion des déchets, santé etc, permettant ainsi aux populations de bénéficier de services essentiels.

Les échanges entre les intervenants et la salle ont permis de dégager certaines recommandations. En effet, dans une période de crise où d'aucuns s'interrogent sur la place de la coopération décentralisée et de ses moyens, il est nécessaire de :

- **défendre et expliciter** l'intérêt de ce type de coopération, tant en direction des administrés qu'à l'endroit des institutions internationales et des bailleurs de fonds ;
- **favoriser** la concertation entre l'ensemble des acteurs intervenant sur un même territoire (collectivités territoriales, établissements publics hospitaliers, Ministère des Affaires Etrangères, Agence Française de Développement) pour agir avec plus d'efficacité ;
- **définir** clairement l'accord de coopération dans une convention renouvelable tous les trois ans, en se donnant la possibilité d'ajuster les actions mises en place aux réalités et à l'environnement du territoire, par définition évolutifs ;
- faire preuve d'une grande transparence dans l'utilisation des deniers publics vis-à-vis de ses administrés.

En se dotant au fil du temps d'une législation permettant aux collectivités territoriales de contractualiser directement avec d'autres collectivités territoriales du monde, la France a développé une expertise qui concilie l'appui à la gouvernance autant que l'accès aux services de bases au bénéfice des populations. Loin de se substituer à l'action de l'Etat français, la coopération décentralisée a su trouver une complémentarité et une légitimité qui méritent d'être portées et défendues.

Pour plus d'informations :

Sarah Schönfeld, 01 53 41 81 82, [s.schonfeld@cites-unies-France.org](mailto:s.schonfeld@cites-unies-France.org)